Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20261116-DEL20261167-DE

Belz
Ria d'étel

COMMUNE DE BELZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2026

Date de convocation: 03 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BELZ, composé de vingt-sept membres en exercice, et dûment convoqué le trois novembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Maire.

Elus présents :
Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC, Xavier DAL, Nathalie DINGÉ, Christian LE DRÉAN, Marine KERARON, Jean-Claude GOASMAT, Fabrice PICART, Marylise ROUAUD, Daniel EVENNO, Eric LE TORTOREC, Armelle GRAGNIC, Denis PLUMER, Bruno BOURVIC, Valérie LE SENECHAL, Audrey LE VEU, Aurore BELZ, Cindy LE PEN, Florent NAVEOS, François BERTIC, Coralie LE ROCH, Nicole LANGEVIN, Christophe KERZERHO, Laurent AMOUROUX, Yannick BIAN, Nathalie GAUTIER.

Pouvoir de vote :
Bérengère GUILLERMIC Pouvoir à Sylvie Le GALLIOTTE Le BOZEC
Maud RIEUX Pouvoir Yannick BIAN

Conseillers non représentés : --- sans ---

Nombre d'élus municipaux :
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Secrétaire de séance : Jean-Claude GOASMAT

DEL2026-11-67 AQTA Valorisation des déchets Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service déchets ménagers et assimilés (RPQS)

Annexe
Madame le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-17-1 et D. 2224-1 et suivants, relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

Vu l'article L. 5211-39 du même code, qui prévoit que le rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale est communiqué chaque année aux conseils municipaux des communes membres ;

Vu le rapport annuel 2025 d'Auray Quiberon Terre Atlantique sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, transmis à la commune ;

Considérant que la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont confiés à AQTA depuis 2014 et que ce rapport vise à informer les élus et les usagers sur le fonctionnement et le coût du service ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20261116-DEL20261167-DE

Le Maire présente les points saillants du rapport :

- **Une baisse marquée des déchets.** Le tonnage de déchets ménagers et assimilés est passé de 87 817 tonnes en 2024 à 81 524 tonnes en 2025, soit 6 293 tonnes de moins (– 6 %, soit – 59 kg par habitant). Les déchèteries, qui représentent 60 % des tonnages, ont connu une baisse de 13,3 %, notamment grâce au contrôle d'accès et à une meilleure gestion des déchets végétaux.

- **Des objectifs de tri dépassés.** Les ordures ménagères résiduelles atteignent 135,8 kg par habitant, soit 31 % de moins qu'en 2022, pour un objectif de 150 kg. Les emballages ménagers progressent de 17 kg par habitant depuis 2022. 2 961 tonnes de biodéchets ont été collectées, soit 25 kg par habitant détournés de la poubelle grise.

- **Un service public en transformation.** L'incinérateur de Plouharnel a fermé en octobre 2025 et les déchets résiduels sont désormais traités dans d'autres unités bretonnes. AQTA a également lancé son Schéma 3R (réduction, réemploi, réparation) sur dix ans et poursuivi le contrôle d'accès en déchèteries. Elle a mené 243 animations de sensibilisation, dont 18 événements accompagnés.

- **Une situation financière à surveiller.** Les charges 2025 s'élèvent à 25,53 M€ pour 24,13 M€ de recettes, dont 18,40 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'équilibre est assuré par le report du résultat 2024. La dette du service est de 9,17 M€ (taux moyen de 3,02 %). Le coût du service reste stable, à 224 € par habitant contre 225 € en 2024.

- **Des perspectives 2026.** AQTA prévoit/
    - L'ouverture d'une ressourcerie végétale à Landévant,
    - La poursuite des études sur la déchèterie de Carnac ?
    - La rédaction du Schéma 3R et du nouveau plan local de prévention (2026-2032).
    - Une étude de démantèlement de l'incinérateur,
    - Le tri des emballages au nouveau centre de tri de Lorient Agglomération,
    - Un nouveau marché de collecte 2027-2033,
    - La révision de la redevance spéciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour) :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2025 d'Auray Quiberon Terre Atlantique sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission à AQTA et la mise à disposition du rapport au public ;

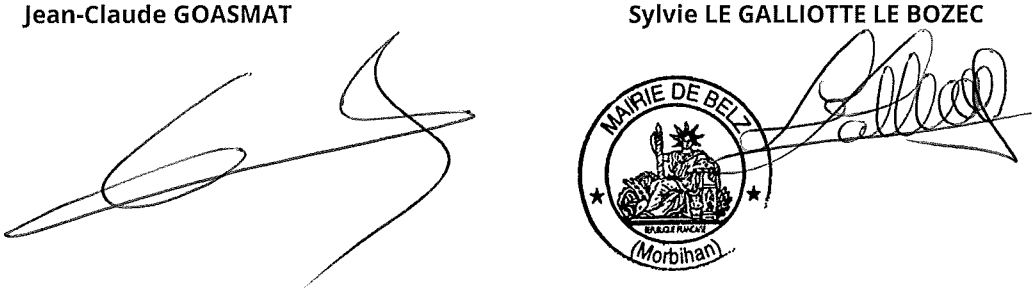
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée selon les règles en vigueur.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20261116-DEL20261167-DE

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

La secrétaire de séance
Jean-Claude GOASMAT

Maire
Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC



Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de RENNES (Hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.